

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES BELLETTIQUES

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 24 Avril 1849.

No. 64.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

LES SOCIALISTES ET L'ARMÉE.—Voici l'appel qu'adresse à nos braves et fidèles soldats le journal de M. Proudhon le Peuple :

« Soldats, c'est à vous que nous faisons appel. Les éternels ennemis de la liberté, ces hommes qui de tout temps ont bu comme l'eau le sang du peuple, et qui maintenant lui lient les bras, de peur qu'il ne travaille, et que par le travail il ne s'affranchisse et qu'il vive ; ces organisateurs du privilège ne comptent plus que sur vous pour maintenir leur odieuse domination. Le fer et le bronze, disent-ils, ne raisonnaient pas ! C'est à vous invincibles armes qu'ils ont recours pour étouffer la plainte du bourgeois, le râle de l'ouvrier agonisant. Soldats, « avant que vous nous serviez de bourreaux, nous avons voulu vous prendre pour juges. Vous entendrez notre cause ; car nous y sommes décidés : nous nous laisserons tomber de faim et de froid le long des rues, sur les quais et les places publiques, à la porte de vos casernes, plutôt que de nous armer contre vous, contre nos frères. Le prêtre a été pour nous sans miséricorde ; le juge sans équité ; le pouvoir nous fait la chasse comme à des brigands et à des bêtes fauves. La science... ah ! la science !... Elle nous dit, en hochant la tête, de nous en aller ; que nous sommes de trop sur la terre ; elle nous condamne à mourir. La pitié, la justice et l'amour se sont éteints aux cœurs de nos maîtres ; peut-être nous les retrouverons à la pointe de vos baïonnettes ! Ecoutez-nous donc, soldats ! » Hélas ! Hélas !

FÉNELON.—Il vient de paraître, à Douai, un mémoire de Fénelon, resté inconnu jusqu'à ce jour, et publié par les soins du savant bibliothécaire de cette ville. Le manuscrit autographe de l'illustre prélat est ignoré et caché dans une masse de vieux papiers déposés au musée de Douai, lorsqu'il fut découvert par M. Duthilleul, qui vient de le faire imprimer. Dans ce mémoire, qui paraît être des dernières années du dix-septième siècle, Fénelon combat l'avis émis par les États du Hainaut, de refuser aux habitants de province alors sous la domination espagnole, l'autorisation de venir faire leurs études théologiques en France au séminaire de Cambrai.

DIOCÈSE DE PARIS.—Par arrêté du 2 mars, le ministre de l'Instruction publique et des cultes a nommé, sur la présentation de Mgr. l'Archevêque de Paris, M. l'abbé Gerbet, professeur à la Faculté de théologie de Paris, en remplacement de M. l'abbé Oœur, promu à l'évêché de Troyes.

RÉPUBLIQUE SOCIALE.—A la suite du vote du premier paragraphe de la loi qui prononce l'interdiction des clubs, et de la tentative de parole de Joue de Paume, que je vous ai racontée, dix des représentants les plus avancés de la Montagne ont tenu, dit-on, un conciliabule, pour aviser aux nécessités de la situation. Cette réunion, qui avait pris le titre de « Conseil des Dix », a arrêté un plan de résistance, qui a été exposé le lendemain dans le Peuple, avec la signature de tous les rédacteurs de ce journal. Après avoir posé en principe et en grosses lettres que LA CONSTITUTION EST VAINCUE, que par conséquent, les citoyens sont déliés de leur serment, et placés dans le cas de résistance légale, le manifeste proposé aux socialistes d'ouvrir un club le jour même où sera proclamée la loi qui les supprime, et de se faire chasser par la force sans loi opposer de résistance. « Parce que le peuple fait aujourd'hui de la grande politique ; il ne se bat plus. » L'attentat consommé, les citoyens devront adopter les moyens suivants de résistance légale : refus de l'impôt, refus du service militaire ; refus d'obéissance à toutes les lois, ordonnances, nominations d'huissiers, à tous jugements de tribunaux. Personne ne devra plus rien à personne. Il n'y aura plus ni recours, ni gardes municipaux, ni officiers, ni généraux, à qui l'on doive obéissance. Quel séduisant tableau ! quelle goguette démocratique et socialiste !

APPEL AUX HONNÊTES GENS.—M. Louis Blanc vient de faire paraître une brochure sous ce titre. Au moment où il refuse de comparaître devant la justice, il veut encore rappeler sur lui l'attention. Loin de ses contradicteurs, il ne se défend pas, il accuse. Cet écrit n'a ni le caractère de l'histoire ni l'actualité de la politique. Il est présenté par son auteur comme une réclame ; il tombe sans écho comme une redite.

VARIANTES.—Il y a trois espèces de républicains en France : Les premiers veulent qu'on importe la République, les seconds demandent qu'on la supporte, les troisièmes désirent qu'on la déporte.

UN ENFANT TERRIBLE.—Le 24 février, une maman promenait ses deux enfants sur le boulevard :—Dis donc, mère, s'écrie l'un d'eux, pourquoi donc que tous les gardes nationaux ont des fleurs jaunes et noires à leur boutonnière ?—Tu ne sais donc pas, répondit le frère aîné, que ce sont des immortelles, des fleurs de deuil, et qu'on porte cela parce qu'il y a un an que la République a été inventée.

L'OR.—Quoi ! tu pars pour la Californie ! demandait hier notre ami Jacques Arago à un jeune homme prêt à s'embarquer. —Oui, mon brave. —Que vas-tu faire là-bas ? —Chercher de l'or. —Sottise, on a trouvé le moyen d'en faire ici. Avec quel élément ? —Avec deux : l'or et l'or. —Plus que jamais, le jeune homme a juré de s'embarquer ; les calembours l'épouvantent.

LES CHAMPS ÉLISÉES.—Les ouvriers jardiniers sont occupés en ce moment à convertir en un véritable Eldorado le jardin présidentiel de l'Élysée-National. Cascades, bassins, on y a planté de beaux cygnes, allées pompées, massifs de lilas, statues, gazons, fleurs de toutes espèces, tout y est prodigué pour faire de ce beau jardin quelque chose qui réponde à son nom mythologique.

UN TRAITÉ.—Dernièrement, un clerc d'avoué montant dans une voiture de place trouva un portefeuille qui renfermait cinquante mille francs en billets de banque. Divers papiers, la souscription de plusieurs lettres décachées, lui

apprirent le nom et l'adresse du propriétaire de ce portefeuille. C'était un Anglais logé dans un des plus somptueux hôtels de la rue de Rivoli. Le jeune clerc, négligeant ses affaires, courut chez l'Anglais, qu'il trouva à table, dînant. —N'avez-vous pas perdu un portefeuille ? lui demanda-t-il. —Yes. —Qui renfermait cinquante mille francs ? —Yes. Voici le portefeuille et son contenu. —C'est bon ; mettez ça là, répondit flegmatiquement l'Anglais en montrant du geste par-dessus l'épaule un meuble placé derrière lui. Et il continua de manger avec le plus grand sang froid, sans témoigner ni surprise, ni satisfaction, ni reconnaissance, et sans même adresser un mot de remerciement à l'auteur de cette restitution.

UN CANARD.—On dit que l'artillerie des Sikhs, qui a fait tant de ravages parmi les troupes anglaises, a été organisée par des officiers français, qui la dirigent encore aujourd'hui. On assure que le cabinet anglais a présenté une note au Gouvernement de la République, pour demander qu'il refuse aux officiers français, pour l'avenir, l'autorisation de prendre du service dans les armées indiennes.

LES DÉMOCRAQUES.—On dit que les deux envoyés de la République romaine n'ont reçu qu'un accueil très réservé de la part des membres du corps diplomatique, après lesquels ils ont été admis à Paris.

LOUIS NAPOLEON.—Rompu à tous les exercices du corps, simple dans ses goûts, sobre dans ses habitudes, travaillant dix heures par jour s'il le faut, mais montant, pour se délasser, les chevaux les plus fougueux et les plus indomptables ; de la sagesse et de la modération dans les affaires, de l'audace dans le plaisir, du sang-froid dans le danger, tels sont, si nous en jugeons par ce qu'on voit et par ce qu'on dit, les qualités privées du président et les traits les plus saillants de son caractère.

UNE DÉFINITION.—À défaut de l'expérience, M. Ledrou-Rollin s'est chargé de révéler à la France les procédés du grand art des révolutions, dans lequel ses amis et lui sont passés maîtres. Voici à cet égard les renseignements qu'il a bien voulu donner dans sa déposition devant la haute cour de Bourges : « Croyez-vous, a-t-il dit, que les révolutions se fassent en disant le mot pour lequel elles se font ? Non. On s'empara « de toutes les circonstances » qui peuvent ébranler l'opinion publique, et à l'aide « d'un tour de main » on renverse le gouvernement. La leçon mérité d'être étudiée, et probablement elle ne sera pas perdue.

UN AVEU.—Un témoin ayant raconté que la populace l'avait forcé à monter, malgré lui, à la tribune de l'Assemblée envahie, et à y parler au gré des envahisseurs, Blanqui a avoué qu'il avait eu à souffrir ces mauvais traitements qui étaient les épines de sa popularité, et il a ajouté : « C'est le malheur des mouvements irréguliers que l'on est souvent dominé par les passions populaires, qu'on voudrait dominer soi-même. » Ce sont là des paroles que nos tribuns ne devraient trop méditer.

PHYSIQUE.—Recherches sur les relations qui peuvent exister entre la forme cristalline, la composition chimique et le sens du pouvoir rotatoire, par M. PASTEUR. — La chimie moderne a constaté deux phénomènes du plus haut intérêt, le phénomène de « l'isomorphisme » et le phénomène de « l'isométrie ». On appelle substances « isomorphes » les substances qui, présentant des compositions chimiques semblables, affectent des formes cristallines sinon absolument identiques, au moins d'une telle ressemblance extérieure, que l'on ne parvient à les distinguer que par la mesure très-précise de leurs angles ; et l'on donne le nom de substances isomères à celles qui, ayant une composition chimique identique, ont des propriétés chimiques différentes, par cela seul que leur arrangement moléculaire et leur disposition cristalline est différente. L'existence de ces deux phénomènes prouve jusqu'à l'évidence l'influence qu'exerce la forme des corps sur leurs propriétés chimiques. C'est cette influence qu'a voulu faire ressortir M. Pasteur dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences au mois de mai dernier, et sur lequel M. Biot a fait le rapport le plus favorable dans la séance du 23 octobre. Dans des expériences conduites avec la plus grande sagacité sur les tartrates et les paratartrates, M. Pasteur a vu et fait voir aux membres de la commission nommée par l'Académie, que des cristaux doués d'une dissymétrie en sens contraire faisaient dévier en sens contraire le plan de polarisation, et par conséquent jouissaient d'une force rotatoire contraire. Ces résultats étaient aussi importants à obtenir que difficiles et délicats à mettre en lumière, et la loi de l'isomorphisme n'avait pas trouvé jusqu'ici d'application plus ingénieuse. C'est ce qui a déterminé M. Biot à proposer à l'Académie de faire figurer le mémoire de M. Pasteur dans le Recueil des savants étrangers.

POLONGE.—Des troubles assez sérieux ont éclaté à Cracovie ; ils ont été rapidement comprimés, à ce qu'on assure.

NOTE ADRESSÉE AU CORPS DIPLOMATIQUE, au nom du souverain pontife, par le cardinal pro-secrétaire d'état, contre le projet de vente des chefs-d'œuvre du Vatican. Gaëte, le 27 février 1849.

Entre les excès prémédités, par le soi-disant gouvernement de Rome pour réduire l'État pontifical aux extrémités de la misère, après avoir épuisé toutes les caisses publiques, créé des dettes énormes, décrété des impôts écrasants, il faut compter le projet de traiter avec une maison de banque d'un emprunt considérable dont la garantie serait les monuments d'art qui se trouvent au Vatican. On sait que déjà un commissaire a été pour cela envoyé à Londres. Il n'est pas nécessaire de qualifier un pareil projet de spoliation nouvelle dont la monstruosité saute aux yeux sous quelque aspect qu'on le considère. Le Saint-Père, comme légitime souverain des États de l'Église, est obligé en conscience de les préserver, autant que cela dépend de lui, de toute dévastation ultérieure ; c'est pourquoi, bien que par ses précédentes déclarations publiques, en

date de Gaëte, ait été déclaré nul et sans valeur tout acte émané du soi-disant gouvernement de Rome, Sa Sainteté veut aujourd'hui qu'un nouvel avertissement soit donné à tous ceux qui, maintenant ou plus tard, se trouveraient dans l'occasion de traiter avec ce prétendu gouvernement, ou avec ses chargés de pouvoirs, de la propriété des objets d'art en question. Dans ce but, la volonté du Saint-Père est de porter à la connaissance de tous, chez toute nation, que les ventes ou constitutions d'hypothèques ou autres contrats de quelque nature que ce soit qui auraient pour objet les monuments susdits ou tous autres existant dans l'État pontifical, sont et seront entièrement nuls et de nulle valeur, et devront être considérés comme l'œuvre de gens, qui, par un brigandage public, ont usurpé les propriétés d'autrui. Conformément à cette déclaration souveraine, le sousigné Cardinal pro-secrétaire d'État, par exprès commandement de Sa Sainteté, en informe Votre Excellence et vous prie de vouloir bien en donner avec sollicitude communication à votre gouvernement, afin que la présente note ait la plus grande publicité. Le sousigné est heureux d'exprimer à Votre Excellence les sentiments de la considération la plus distinguée.

G. CARD. ANTONELLI.

DOCTRINES DÉMAGOGIQUES.—Nous avons déjà cité quelques fragments du journal rédigé par M. Heizen, en Suisse. En voici de nouveaux extraits que nous livrons à l'indignation de nos lecteurs, et dont ils apprécieront la portée en sachant que M. Heizen a formé un comité central radical, créé pour étendre sur l'Europe entière l'action des révolutionnaires : « Le noble Alfieri, que personne assurément n'appellera un buveur de sang, range le meurtre des princes entrepris ou exécuté par des motifs purs et généreux, au nombre des plus grands exploits de l'histoire du monde. Le meurtre de l'empereur allemand ferait un trou dans le registre des espérances des réactionnaires. Les victimes de Vienne, de Bade, de Francfort, de Naples, de Messine montrent que le mot de grâce est une trahison à l'égard de la liberté, que c'est un suicide. C'est pourquoi, soyez prudents ; mais que cette prudence même vienne à commander le combat derrière des barricades ou dans une salle du trône, qu'elle le commande avec du canon ou à l'aide des poignards, alors, POINT DE GRACE ! »

FAUCON.—On lit dans l'Observateur : « La loi sur l'instruction reçut son accomplissement. Une mère de famille qui avait à cœur de donner à ses petits enfants les premiers éléments de l'éducation, était devenue leur institutrice. L'amorité en eut vent. On lui députa un inspecteur qui lui dit : Vos enfants ont passé l'âge requis pour être envoyés aux écoles, pourquoi n'y paraissent-ils pas ? C'est moi qui les instruis, répartit la mère. — La loi vous le défend. Avez-vous un brevet ? Non, Monsieur, j'ignorais qu'il en fallait un pour apprendre l'ABC. — La loi le veut (article 255). — Mères de famille, allez chercher des brevets pour apprendre à lire à vos enfants. Ainsi le vent la liberté ! »

PRUSSE.—La commune catholique de Brandebourg aspira à se donner une Église pour y célébrer les saints mystères plus digne que cela ne peut se faire dans la simple chapelle qui ici sert de chapelle. Il ne paraît pas jusqu'ici que le gouvernement prussien ait jugé à propos de venir au secours des citoyens catholiques de son ancienne capitale. Dans leur détresse, ils en ont appelé à la charité des Evêques qui ne leur ferai pas défaut. Déjà l'Archevêque de Cologne a autorisé une quête en leur faveur dans toutes les églises de son diocèse, et son exemple sera certainement suivi par les trois Evêques ses suffragants. Anciennement il aurait fallu, pour un pareil appel à la charité des fidèles, une autorisation spéciale du ministre des cultes ; aujourd'hui il a pu se faire en pleine indépendance du gouvernement. C'est là un des premiers fruits du concile de Wurzburg.

BAVIÈRE.—Le synode protestant d'Insruck a ouvert ses travaux en nommant une commission chargée d'examiner la question : Si l'Église protestante de Bavière devait ou non continuer à être directement gouvernée par l'État. Le 9 février, cette commission a fait à l'Assemblée son rapport, auquel il résulte, que tout en conservant au roi son droit de suprême, en sa qualité de suprême évêque, l'Église protestante ne voulait plus dépendre ni du ministère de l'intérieur, ni des ministères des cultes. La commission du synode proposa de fonder en son sein les deux systèmes, à savoir le consistoire et le synode, en donnant à l'Église protestante un synode, élu pour quatre années, et qui exercerait le pouvoir législatif et le consistoire suprême auquel serait dévolu, le pouvoir exécutif administratif, avec la clause de responsabilité, non envers le gouvernement temporel, mais envers le synode. Le consistoire déléguerait un de ses membres pour assister aux délibérations du synode, avec voix consultative et non délibérative ; mais il serait l'organe officiel du consistoire pour porter au synode les propositions dont le consistoire jugerait à propos de prendre l'initiative. C'est comme on le voit, un système complet de représentation constitutionnelle ecclésiastique, qui voudrait prendre place à côté du système constitutionnel politique. Le synode figurerait une Assemblée nationale, le consistoire serait réduit à la condition d'un ministère responsable, et le roi remplirait le rôle purement passif d'un *Supremus Episcopus*, pour la forme, mais sans autorité réelle, encore moins souveraine.

NOUVELLES DE GAËTE.—Une lettre adressée au « Constitutionnel Romano » contient les lignes suivantes : « J'ai baisé le pied sacré du Saint-Père. Pie IX est plus saint que jamais. Il ne se fait aucune illusion ; il voit tout, et distingue tout. Il voit que les souverains, même non catholiques, le considèrent comme le plus éminent, comme le seul vrai représentant du principe de l'ordre. C'est un magnifique sujet de consolation pour l'Église au milieu de tant de désordres et de tant de bouleversements. Le Saint-Père porte en lui le calme du ciel, la paix du Paradis. Rien ne le trouble et ne le détourne de sa route ; la justice et la charité seules régissent en lui. Il s'est douloirement senti frappé par les excès sacrilèges et le honneur rouge attaché à

la croix, et les blasphèmes contre Dieu, contre la très-sainte Vierge, lui ont fait verser des larmes. Sa santé est toujours excellente ; ainsi que le dit un noble cœur, il respire la virginité de saint Jean, et Dieu a renouvelé sa jeunesse, selon l'expression de nos saintes écritures. — Quel touchant spectacle ça été pour nous de voir le Saint-Père déposer les rendres sur le front du roi et des princes, le jour où l'Église inaugure le temps de la pénitence ! Et combien y faudrait-il pas verser de ces cendres sacrées sur le front et sur la société pour faire oublier à Dieu tant d'outrages ! »

CHARLES ALBERT.—On cite de lui ces paroles : « Je ne fais pas la guerre, le Piémont tombe dans la République, l'anarchie et la misère. Si j'ai recours aux armes, l'Autriche me jette à bas. Mieux vaut cette solution ! »

ABDIICATION.—Il est grandement question de la prochaine abdication du roi de Sardaigne, Frédéric-Auguste, en faveur de son frère, le duc Jean, héritier présomptif du trône. Le roi Frédéric-Auguste, né le 13 mai 1797, et par conséquent âgé de cinquante-deux ans, est monté sur le trône de Sardaigne le 6 juin 1836.

UN BRUIT.—Un envoyé extraordinaire de l'Angleterre vient de traverser Paris, pour se rendre à Marseille. Il va, dit-on, demander au vice-roi d'Égypte l'autorisation de faire passer par ce pays les renforts que doit emmener avec lui l'amiral Napier, le nouveau gouverneur des Indes.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

LE SECRET D'UNE RESTITUTION.—Il paraît que l'on avait eu tort d'attribuer à la police la découverte des joyaux du gouvernement volés l'année dernière. C'est à Jim Webb que l'on est redevable d'avoir recouvré les objets dont nous parlons il y a quelques jours. Remis en liberté sur parole par les autorités de Washington, il revint à New-York, et deux jours après, il tenait sa promesse en faisant arrêter les frères Jones, chez lesquels se trouvaient cachés la plupart des bijoux soustraits. Le journal qui révèle ces détails ajoute que cette importante découverte fut célébrée par un grand dîner auquel assistait Webb lui-même, à côté de plusieurs personnalités judiciaires de la ville. Les Jones ont d'ailleurs été remis en liberté, car leur rôle s'est borné à servir d'instruments à la restitution. Quant aux auteurs du vol, on croit que Jim Webb en a découvert un grand nombre, mais il est probable que, si toute cette histoire est vraie, ils auront en soin de stipuler leur impunité dans l'étranger, car, nous le savons, ils ont conclu, pour ainsi dire, d'avance, une transaction avec le gouvernement. *Courrier des E. U.*

L'IMMIGRATION A NEW-YORK.—À en juger par les trois mois qui viennent de s'écouler, l'année 1849 nous prépare une immigration infiniment plus considérable que toutes celles qui l'ont précédée. Malgré la rigueur de la saison, il est arrivé, depuis le 1er janvier, 26,716 passagers, c'est-à-dire 11,380 de plus que pendant la période correspondante de 1848. C'est donc un accroissement de 75 p. 100 environ pour le trimestre considéré, en général, comme le mois important. *Idem.*

UNE BALEINE FURVOYÉE.—Vendredi dernier, dit le *News de New-York*, une baleine longue d'environ vingt pieds, est venue s'échouer à Collington's Cove, et n'a pu, malgré de prodigieux efforts, se remettre à flot. Plusieurs autres de bœufs, attelés au monstre marin, l'ont traîné à quelque distance dans les terres, et l'on s'occupe de le dépecer. On espère que cette baleine donnera de cinq à six barils d'huile. *Idem.*

ÉTAT DE NEW-YORK.—La législature d'État s'est réunie mercredi après une session de trois mois et dix jours, dans le cours de laquelle elle a voté 434 actes. Un journal fait remarquer à cette occasion que toutes les sessions législatives d'Albany finissent le centième jour avec une religieuse exactitude. La raison en est bien simple : la Constitution alloue une indemnité aux membres des deux chambres durant les cent premiers jours, mais ce terme passé, ils sont tenus de servir gratuitement l'État aussi longtemps qu'ils continueront à siéger. Or, pour être législateur on ne cesse pas de savoir calculer. *Idem.*

MEXIQUE.—On signale, dans l'Yucatan, une recrudescence des hostilités indiennes, et les journaux de la capitale accusent les anglais du Honduras d'encourager les désordres qui ensanglantent cette malheureuse province. — Le retour de Santa-Anna continue d'ailleurs à préoccuper les esprits. On semble signaler l'empereur comme le quartier-général de son parti. Et de fait, le *Noticioso* de cette ville exprime hautement ses vœux pour la prochaine rentrée du généralisme, tout en protestant contre toute tentative révolutionnaire. *Idem.*

BRESIL.—S'il faut en croire les récits que nous avons sous les yeux, le Brésil se trouvait, à la date du 15 février, dans une situation critique, sous plus d'un rapport. Sans parler des troubles de Pernambuco, qui n'étaient pas encore terminés, on s'attendait à voir éclater à Bahia une insurrection républicaine ; déjà même les autorités avaient pris leurs mesures dans cette prévision. Un mouvement dans ce sens avait eu lieu quelques jours auparavant dans une ville voisine, et avait dû être comprimé par la force. D'un autre côté, on écrit de Rio Janeiro, le 11 février : « Avant-hier soir, le bruit courait ici que les Buenos-Ayriens étaient entrés, la veille, dans la ville de Rio Grande, où ils avaient commis les excès les plus révoltants. Des vols ont eu lieu parmi la classe riche ; des magasins et des maisons ont été pillés et incendiés. Le nombre des victimes n'est pas bien connu, mais on le porte à plus de trois cents hommes et femmes et enfants, dont la majeure partie appartenait aux plus hautes classes de la société. » *Idem.*

UN CHAT DANS UNE POSITION DÉLICATE.—Il y a quelques jours, une souris perverse a joué à certain Raminagrobis de notre connaissance un tour vraiment abominable. Le malin en question est des plus vigilants, et il avait attrapé son raton en flagrant délit de maraudage. Il le tenait délicatement enroulé dans ses dents, lorsque

le perfide rongeur trouva moyen de glisser intact le long du gosier de son ennemi, et d'arriver sain et sauf jusque dans l'estomac, où il commença immédiatement un remue-ménage général. Minet, qui ne s'attendait pas à celle-là, se mit à pousser d'épouvantables miaulements, accompagnés de bonds et de contorsions furibondes. Cela dura ainsi à peu près un quart d'heure, jusqu'à ce que raton se fût décidé à rendre l'âme, faite d'air respirable dans l'appartement qu'il avait envahi. Après une digestion des plus pénibles, Remingrobis a retrouvé aujourd'hui sa bonne humeur et son calme habituels, mais il paraît avoir juré à part soi de ne plus avoir rien à faire désormais avec la gentie ratonnière.

Courrier.

HATTI.—Nous serions menacés d'une catastrophe à Hatti, s'il fallait en croire la lettre suivante : « Nous nous attendons à voir éclater, d'un moment à l'autre, une nouvelle révolution, écrit-on, des Cayes le 10 mars. La vie des étrangers a été à été menacée publiquement. Un des généraux noirs qui ont le plus d'influence déclare ouvertement que sous peu de jours l'œuvre d'extermination commencera, et qu'elle commencera, cette fois, par les étrangers. Plusieurs meurtres ont eu lieu ces jours derniers par ordre du gouvernement. La plus grande anxiété règne partout, chacun regardant sa vie et ses biens comme étant dans un péril imminent. Il nous est impossible toutefois de se pas considérer ce tableau comme exagéré. »

Idem.

MORT D'UN BON PRÊTRE.—M. John Power, vicaire-général du diocèse de New-York, est mort samedi soir après une carrière noblement remplie. Né en Irlande, appelé aux Etats-Unis dans les circonstances les plus critiques, il y a environ trente ans, M. Power a marqué chaque jour de sa vie par un dévouement à une bonne œuvre. Nul ne s'est jamais adressé à lui sans recevoir la consolation ou le secours qu'il en attendait, et New-York est redevable à sa sollicitude pour les malheureux de plusieurs institutions de bienfaisance. Aussi, lorsque dimanche ses restes mortels ont été exposés dans l'Eglise de St Peter, la population catholique est-elle venue se pencher en larmes sur le cercueil du bon prêtre et de l'homme de bien. Hier, nos confrères Américains ont payé à leur tour un juste tribut à la mémoire de M. Power, avec une franchise, une unanimité qui les honorent. Un seul d'entre eux, le « Journal of Commerce », a gardé le silence ; il n'y a que le puritanisme et l'esprit de robe qui ne s'inclinent pas devant la toute-puissance de la vertu.

Idem.

LES JUMEAUX SIAMOIS.—Après plusieurs années de retraite dans leur ferme de la Caroline du Nord, on annonce que ce couple fameux entreprend une nouvelle tournée. Cette fois, les jumeaux seront accompagnés de leurs familles. On assure du reste que ce voyage à moins pour but une série d'exhibitions lucratives, que le désir de consulter les meilleurs chirurgiens de l'Europe sur la possibilité de francher enfin la membrane qui a condamné jusqu'ici les deux frères à vivre d'une même existence.

Idem.

LES JOYAUX DU GOUVERNEMENT.—L'affaire du vol commis l'année dernière au bureau des patentes, prend une tournure de plus en plus singulière. On nous raconte comment Jim Webb avait recouvré la presque totalité des joyaux soustraits. Depuis lors, il n'a plus été question de lui, et la liberté provisoire, qui lui avait été accordée, paraît être devenue définitive. Mieux heureux, Tom Hands est resté sous la main de la justice, et vient de passer devant le jury à Washington. Mais, bien que les débats aient été établis sa participation au vol et aux manœuvres qui en ont été la suite, pour amener le gouvernement à composition, les jurés ont refusé de rendre contre lui un verdict de culpabilité. Il paraît certain, en effet, qu'il n'a été dans toute cette affaire, qu'un instrument docile, et il serait assez injuste de frapper l'obscure complice, lorsque le principal coupable demeure complètement impuni.

Idem.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 20 AVRIL 1849.

LES PRINCIPES DE L'AVENIR.

L'Avenir, dans sa feuille du 18 courant, publie une correspondance du comté de St. Maurice, dans laquelle l'auteur, conformément aux principes de l'Avenir, prodigue l'injure aux prêtres catholiques. L'Avenir insère cette communication sans remarques ni commentaires, mais le tenons lui-même responsable de ce qu'elle contient, et nous allons la résumer comme si c'était l'Avenir lui-même qui en fut l'auteur.

L'Avenir commence par conseiller aux Canadiens-Français de « lancer des regards de feu ? » Et pourquoi ? « quelques-uns de leurs descendants font de noirs complots, » et « apostasient la religion politique de leurs pères. » Que dites-vous de cela, lecteurs ? Vous étonnez-vous de voir parler de ces regards de feu ? Vous étonnez-vous d'entendre parler d'apostasie et de religion politique ? Non ; tout cela est parfaitement naturel ; car là où la doctrine, la manœuvre et les pensées généreuses n'existent pas, il y a de la colère, et par conséquent des regards de feu, des complots rouges, et l'apostasie non seulement de la religion politique, mais aussi du culte religieux. L'Avenir peut prendre cela pour lui, s'il lui plaît ; les hommes de bonne foi et de jugement sauront du moins à qui cela s'adresse. Et lorsqu'ils entendront l'Avenir orier à M.M. Lafontaine, Taché, Caron, L. M. Viger, etc., qu'ils « ont laissé tomber dans la boue les couronnes civiques, dont on avait ceint trop tôt leurs têtes indignes de les porter, » tous les hommes honnêtes et patriotes crieront à leur tour : « Calomnie, calomnie ! O vous qui parlez ainsi, regardez-vous vous-mêmes, considérez vos actes, pesez vos paroles, et puis alors voyez où sont les traites. Vous ne les trouvez pas parmi nous ; vous verrez peut-être parmi des couronnes civiques traites traitées dans la boue ; mais ce ne seront pas celles du ministère actuel ni du parti libéral. Cessez donc vos vaines déclamations, cessez d'affliger votre pays en voulant lui déchirer le sein et le jeter dans la confusion et le trouble. Regardez un peu à dix ans en arrière ; voyez ce qu'on fait vos compatriotes et ce que quelques-uns d'entre vous ont fait pour votre pays ; et puis dites-nous si aujourd'hui les ossements de vos frères ne doivent pas tressaillir dans leurs tombeaux ; craignez qu'il ne s'élève quelque jour de leurs tombes une voix pour vous accuser d'avoir livré votre patrie aux divisions et aux malheurs, et de l'avoir trahie en feignant de la

chérir, comme faisait Judas Iscariote envers son divin maître. »

Mais voilà que l'Avenir répond en faisant parler celui qui fut jadis l'ami de tous ses compatriotes et de tenter par ses votes de lui nuire les troubles de l'anarchie ou les calamités d'une guerre de races. Quel patriotisme que celui-là ! quelle grandeur d'âme ! quelle conscience ! quelle religion !

Mais rien d'étonnant encore là dedans. Les rédacteurs de l'Avenir en parlent ainsi qu'on peut affirmer à leurs complaisants lecteurs que, « nous affrontons ciel et terre, » que « nous mélangeons avec une audace à faire frémir le sacré et le profane, la religion et la politique, défigurant l'un et l'autre et les pétrissant dans nos mains impures avec aussi peu de respect que si nous pétrissions de la boue ; » enfin que « nous couvrons l'imposture du manteau religieux. » Cette accusation, quelque grave qu'elle soit, ne doit pas être prise au sérieux ; car ceux qui la font savent eux-mêmes qu'en parlant ainsi ils disent ce qui n'est pas et n'avancent qu'une pure calomnie. Ils n'ont agissé ainsi que pour donner le change ; ils s'imaginent qu'on va les croire sur parole ! Mais le public sait mieux jager que cela : il répond à M.M. de l'Avenir qu'ils n'ont tant peur que la presse parle du sacré et du profane, que parce qu'ils savent bien qu'ils ont outragé et la religion et le pays. Ils ne craignent tant la défense que nous pronons des bons principes, que parce qu'ils savent que du jour où la vérité sera mise au jour, ils devront disparaître, comme le brouillard aux premiers rayons du soleil. Ils ne redoutent si fort notre langage, que parce qu'ils savent bien que leurs principes n'ont pour base que l'erreur, la calomnie et une audace mensongère, et que, de même que la statue d'or et d'airain croûle parce que sa base est d'argile, eux aussi doivent succomber parce qu'ils n'ont pris pour piédestal que la ruse, la duplicité, et la haine. Après cela, ont-ils belle grâce à venir parler de mains impures qui pétrissent de la boue ? Ont-ils belle grâce à parler de l'imposture et des masques ? Qu'ils regardent donc leurs notes, qu'ils regardent donc leurs fronts, qu'ils sondent donc leurs cœurs, et qu'ils aient le courage d'écouter ce qu'en disent leurs consciences. Car ils doivent avoir une conscience, ces gens-là ; et si par fois on n'en voit pas les indices, la haine en est à leurs mauvais passions ; car une perle, qu'on laisse imprudemment tomber dans la fange, y disparaît. Oh ! oui ; si quel qu'un affronte le ciel et la terre, méie la religion et la politique avec une audace à faire frémir, ce sont M.M. les rédacteurs de l'Avenir. Si quoiqu'un défigure l'un et l'autre, et les pétrit avec aussi peu de respect que s'il pétrissait de la boue, ce sont encore M.M. les rédacteurs de l'Avenir. Enfin, si quoiqu'un couvre l'imposture du manteau religieux ; M.M. de l'Avenir, répondent, n'est-ce pas vous ! Pourquoi donc en effet avez-vous méprisé les saints conciles, les décrets de l'Eglise, les foudres de l'excommunication ? Pourquoi donc avez-vous jeté l'injure à la face de Grégoire XVI, de l'illustre Pie IX, de votre évêque, de nos prêtres, de l'Eglise catholique en un mot ? D'où vous vient cette audace ? D'où vous vient cette témérité ? Pourquoi ne pas reconnaître votre immense faute, et avouer avec ingénuité, humilité et soumission que vous avez été et que vous êtes des enfants rebelles à l'Eglise et que vous implorez sincèrement votre pardon ? Ce serait là la conduite de vrais enfants de l'Eglise, de bons et de fervents catholiques. Mais non ; vous préférez persister dans le parti que vous avez pris ; vous voulez vous faire les imitateurs d'un Lamenais ! Oh ! voyez où il en est ! voyez le respect (!) qu'on a pour lui ; et, s'il nous était possible, nous vous dirions, plongez dans son cœur, et dites ce que vous entendez dans sa conscience. Mais tout cela est inutile ; vous êtes déterminés à défendre votre terrain ; eh ! bien, en garde.

« On serait pour mettre en jeu l'influence du clergé pour faire parler les consciences ! Jamais je ne pourrai croire que les ministres de la religion se donnent l'étrange prétention de se croire missionnaires pour la politique des peuples et en droit de leur imposer leurs opinions individuelles sur les formes de gouvernements temporels » (Avenir). En tant que prêtres, « nous les avons toujours entourés de respect et de soumission » (Avenir). « Sa mission n'est pas de ce monde » (Avenir). On cherche à « se servir de quelques membres respectables du clergé, à qui on se croit avoir donné mission d'accréditer les mensonges et les tours de mauvaise foi... pour faire tomber l'Avenir dans le discrédit, y faire renoncer les abonnés » (Avenir). « Un [des prêtres] irait jusqu'à insinuer aux gens que c'est un mauvais papier enorgant des principes dangereux et contenant des doctrines anti-religieuses, et qu'un bon catholique doit se l'interdire comme on s'interdit un mauvais livre » (Avenir). Voilà une partie des attaques que l'Avenir dirige contre le clergé dans sa feuille du 18.

Au premier abord, nous serions tenté d'en rire et de garder le silence là dessus ; c'est si ridicule et si peu conforme à la vérité, que le simple bon sens suffit pour en appercevoir toute la malice et la fausseté. Mais mieux vaut répondre de suite, d'autant plus que nous avons des arguments irrésistibles. D'abord M.M. de l'Avenir doivent savoir que le prêtre doit éloigner du troupeau confié à ses soins tout ce qui peut le mettre dans l'erreur et le porter au mal. Eh ! bien, l'Avenir met dans l'erreur et le porte au mal. Il prêche une doctrine autre que celle de l'Eglise catholique, et il dit aux peuples qu'ils peuvent se révolter quand bon leur semble. Que doit faire le clergé en cette circonstance ? Ne doit-il pas user de tous les moyens légaux et licites pour que les populations de nos campagnes ne puissent pas l'erreur à grands traits et ne se croient pas à tout instant en droit de se révolter dans la rue, et de pendre ses gouvernants ? Ne doit-il pas enseigner au peuple canadien, qu'il faut se soumettre à l'autorité établie ; que les gouvernants doivent être les pères de leurs peuples, et que les peuples ne peuvent se soulever contre les souverains que lorsque ceux-ci ont violé les lois divines et de l'Eglise et que les peuples en se soulevant sont moralement certains de réussir et de se mettre de suite dans une condition meilleure ? Ne doit-il pas encore dire à ses ouailles qu'il y a sur la terre une autorité infallible, l'Eglise, dont le Pape est le chef et n'a pas de supérieur ? Ne serait-il pas même en droit de dire aux catholiques : « Voici un journal, l'Avenir, qui prêche la révolte et émet des principes irréligieux et anti-catholiques, outre qu'il jette l'injure à la face du Souverain-Pontife et de l'Eglise catholique ; il vous est défendu par l'Eglise de lire ou d'encourager une pareille feuille ? Oui, le prêtre peut et doit faire tout cela ; comme citoyen il devrait le faire, à plus forte raison le doit-il, lui qui est le

successeur des apôtres. Il n'y aurait donc rien que de naturel et de logique, si les prêtres dans le comté de St. Maurice en agissent de cette sorte ; ils ne seraient que remplir leur devoir ; ils ne mériteraient que des éloges. Mais les M.M. de l'Avenir n'en veulent rien croire ; ils répondent que « la mission du prêtre n'est pas de ce monde. » !!! Ils ajoutent « qu'on a donné mission à des membres respectables du clergé d'accréditer les mensonges, etc. » On voit que c'est toujours la même tactique ; les prêtres ont menti, tout le monde a menti et est de mauvaise foi ! Ce sont les gentilles expressions dont se servent les gentils messieurs du gentil Avenir. Le public jugera par là encore une fois quelle peut être la bonté, la justice, la gentillesse de la cause que défendent ainsi les rédacteurs de l'Avenir. Pour nous, nous pouvons assurer nos adversaires que personne n'a donné mission aux prêtres d'accréditer le mensonge ; c'est une odieuse invention de la fabrique de l'Avenir. D'ailleurs, les rédacteurs doivent connaître assez les membres du clergé, par les rapports personnels qu'ils ont pu et dû avoir avec eux, pour ne pas croire que le prêtre catholique puisse vouloir accréditer le mensonge et des tours de mauvaise foi. Ceux-là sont capables d'une pareille conduite, qui ne rougissent pas de faire sciemment des avances erronées et mensongères.

Quant à croire que le clergé catholique puisse vouloir discréditer l'Avenir, y faire renoncer les abonnés, et le traiter comme l'on traite un mauvais livre ; c'est quelque chose d'assez plausible et que tous les bons catholiques ne manqueraient pas d'approuver cordialement. Car tout honnête homme doit vouloir le repos, la paix et le bonheur de son pays ; tout bon catholique doit vouloir le respect pour sa religion qui est la religion du Christ, le respect pour le Pape qui est le vicaire du Christ. Or, l'Avenir ne trouve de bon dans le monde que la seule démagogie et ne veut de religion que la volonté de chacun en admet ; car, selon lui, la foi et l'autorité ne sont plus de mise au siècle où nous vivons ! Qu'y a-t-il donc de surprenant si le clergé catholique conseille à ses ouailles de ne pas lire l'Avenir ? Est-ce que le mal est plus permis, parce que ce sont treize jeunes gens de l'Avenir qui le présentent à leurs compatriotes ? Est-ce que des doctrines anti-catholiques et anti-sociales sont moins mauvaises, parce qu'elles sont prêchées par les socialistes et les communistes du Canada au lieu de l'être par ceux de la ville de Paris ? Pour en terminer avec l'article de l'Avenir, nous dirons une fois pour toutes que les Melanges Religieux n'ont jamais cessés et continueront d'être l'organe du clergé catholique, qui le patronise avec un grand zèle qui ne fait qu'augmenter tous les jours. La raison de cela, c'est que les Melanges Religieux prennent la défense de la religion catholique et de tous les bons principes en général. Ils continuent comme par le passé, nonobstant les écrieries et le tapage de l'Avenir, parce qu'ils savent que la vérité doit toujours triompher, et qu'ainsi ils ne peuvent manquer de convaincre le peuple des mauvaises prétentions et tendances de l'Avenir.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS.

Dans notre feuille du 6 avril nous disions : « Rien n'est plus comique, que de voir avec quel sérieux et quelle gravité nos confrères des Etats-Unis accueillent les nouvelles télégraphiques qui leur viennent du Canada. Un pauvre reporter n'a pas plutôt le malheur de leur apprendre que deux hommes se sont battus au coin d'une rue ou qu'un père a corrigé un peu brutalement son enfant, tout de suite nos confrères d'outre-océan se font des articles à perte de vue sur « l'insurrection au Canada, » la « prochaine annexation du Canada, » les « troubles sérieux du Canada. » D'autres, plus finides, n'appellent cela que de la « fermentation, — manifestation hostile, — lutttes intérieures. » Nos aimables contemporains devraient se donner la peine d'étudier un peu notre état social ; ils verraient si, comme le dit le Courrier des Etats-Unis, nous sommes sur le point d'avoir des « lutttes intérieures qui achèveront (!) de ruiner le pays, déjà (!) épuisé. »

Notre confrère du Courrier des Etats-Unis reproduit ce petit article, et appelle cela de « plates insinuations qui n'ont pas même pour elles le mérite d'être écrites en français. » Les lecteurs Canadiens remarqueront que dans ce peu de paroles M. Paul Arpin montre un oubli étrange des convenances que savent toujours si bien observer les Français. Mais nous ne nous arrêtons pas à ces doucereux compliments ; nous supposons que M. Arpin ne nous les adresse que dans un moment d'humeur et de contrariété. Nous lui ferons seulement observer que le mot « contemporains » qui l'a si fort choqué, se dit quelquefois comme synonyme de *contemporary* ; ce que semble avoir admis le Courrier des E.-U. lui-même qui en a fait usage il n'y a que quelques semaines. Dans tous les cas, que ce mot, dans le sens que nous lui donnons, soit ou ne soit pas français, M. Arpin aurait-il la bonté de nous dire si le mot *wharf* et le mot *deck* sont plus français que le mot *contemporain* ? Pourtant notre aimable confrère (et non *contemporain*) du Courrier se rappellera peut-être de les avoir employés bien des fois dans sa feuille ! Et par contre-coup, il n'oublie pas que celui qui est dans une maison de verre ne doit pas jeter des pierres sur celle des autres.

Quant à la situation actuelle du Canada, nous persistons à croire qu'en général la presse des Etats-Unis exagère considérablement les misères du présent et les malheurs de l'avenir. Cette émeute de Toronto a pris, en passant les lignes, les dimensions d'une grande insurrection ; ce qui est absolument contraire aux faits. Cette émeute n'a été conduite que par les ultra-tories, les hommes les moins libéraux que l'on puisse trouver dans le monde, et qui ne forment qu'une bien faible et peu nombreuse portion de la population du Canada. Quant à la scène scandaleuse du conseil municipal de Toronto, elle ne doit ni étonner ni inquiéter. Car ceux qui y appuyaient l'émeute étaient ceux-là même qui l'avaient dirigé. Rien d'étonnant qu'ils se soient défendus eux-mêmes, et qu'ils aient jeté l'insulte à la face du maire qui a fait son devoir en cette occasion. Mais notre confrère du Courrier se demande ce que nous dirons de « Pétrage pétition qui circule pour solliciter de la reine l'annexion aux Etats-Unis. » Nous répondons que c'est la première fois que nous entendons dire qu'il circule en Canada une pétition pour solliciter de la reine l'annexion aux E. U. Il paraît que notre confrère a des renseignements prophétiques et très-avancés ! Enfin pour ce qui regarde la « ligne Britannique, » que le Courrier trouve que nous traitons trop cavalièrement, bien que nous n'en ayons encore rien dit, nous pouvons dire, sans

craindre d'être contredit, que c'est le fait des ultra-tories qui, voyant leur petit nombre et leur faiblesse et désirant ravoir le pouvoir, veulent effrayer l'Angleterre en signifiant les mouvements de nos voisins avant la révolution de 1776. Ils ne désirent nullement s'annexer aux Etats-Unis, et n'entendent que servir leurs petits intérêts personnels. La convention (!) dont ils parlent n'est qu'une conséquence de leur ligne ; elle ne sera jamais convention nationale, mais seulement convention des ultra-tories ; et celui qui connaît un peu le Canada, avouera qu'une pareille convention ne saurait exprimer les opinions d'une forte partie du peuple.

DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE

Nous lisons ce qui suit dans L'Abécille de Québec : « Mgr. Hughes, évêque de New-York, dans un éloquent discours a parfaitement expliqué la position exceptionnelle de Rome, au moyen d'une comparaison tirée des Etats-Unis eux-mêmes. — La ville de Washington a été mise, avec son territoire, sous le contrôle immédiat du congrès, afin que le pouvoir suprême de la nation fût à l'abri de toute influence locale et de tout soupçon de partialité ou de violence. On n'a pas cru faire une injustice aux habitants de cette ville et de son territoire, en les assujettissant uniquement au Congrès dans lequel ils n'ont pas même de représentants. Cette exception à la règle générale n'a rien d'injuste, parce que cette ville est toute entière l'ouvrage de tous les Etats et leur propriété commune. Si que ce citoyen de Washington trouve sa position moins avantageuse, il n'a qu'à abandonner cette ville et son territoire pour aller jouir de ses droits ailleurs. — De la même manière, le chef suprême de l'Eglise catholique a besoin, pour exercer avec plus de liberté et de fruit son pouvoir spirituel, de n'être soumis à aucune autorité locale. Il serait toujours Pape, sans doute, même dans Rome devenue république, comme le Congrès des Etats-Unis serait toujours le premier pouvoir de la nation, quand même il siégerait à Philadelphie ou à New-York ; mais les nations chrétiennes, qui ont soutenu Rome à cause du Pape, n'auraient-elles point le droit de réclamer contre les Romains qui consacreraient à leur profit, ce qu'elles auraient fait en faveur du chef suprême de la Religion ? »

Le Courrier de Paris contient l'article aussi spirituel que logique qui suit au sujet des affaires de Rome : « La Montagne est dans l'alignement ; les Montagnards sont comme des cabris et les socialistes comme des fils de génisses. Evoque ! la république démocratique sociale est proclamée à Rome. Bonne nouvelle. Le vénéral Pie IX, l'apôtre de la liberté romaine, le pontife plus républicain que le grand prêtre de la rue Tarbout, est en passe de ses Etats et déclaré déchu du pouvoir temporel. Bonne nouvelle ! Rome, la ville aux cent églises et aux mille chapelles, est aujourd'hui la ville aux clubs et aux contamines hurlants. Le Vent Creator est remplacé par la Marséillaise, la Te Deum par un Carmagnole ; le Benedict us par ça ira, et la benediction papale par l'air des Lampions. Bonne nouvelle ! Le Vatican est un poste, le Quirinal un corps-de-garde, le Château Saint-Ange une caserne, et le Bastion un club. Bonne nouvelle ! Le jubilé, qui devait amener cette année cent mille étrangers à Rome, et jeter cent millions dans la ville éternelle, est supprimé et remplacé par une assemblée d'aboyeurs qui ne jettera au peuple romain que cent articles d'une constitution démocratique et sociale. Bonne nouvelle ! Les Français, et les Anglais, les races étrangères qui viennent adorer la magnificence de la ville des Césars et de la cité de l'étre sont tous partis en abandonnant la Rome panthéiste et la Rome catholique aux Transylvains voleurs, aux Bazarrois assassins, à la famine, à la terreur, à la ruine et à la misère. Bonne nouvelle ! Grande nouvelle ! sublime glorieuse et consolante nouvelle ! Vive la république lazarrocratque et sociale ! »

Nous avons donné récemment des échantillons du journal le Peuple, que dirige M. Prothom. Voici encore en quels termes l'homme qui marche en ce moment à la tête de la révolution démocratique et sociale, s'efforce de raviver contre l'Eglise et son auguste chef les souvenirs les plus sinistres, les passions les plus sanguinaires : « Qu'en dites-vous, soldats ! Est-ce pour venger le dogme inférial de ces abominables théologiens que vous portez les armes de la république ? Etes-vous les vengeurs du Dieu chretien, suscités contre le proletaire des temps modernes, comme fut jadis suscité Attila contre les patriciens de Rome ? Allez-vous, la balafrante croisée, nous forcer d'aller à l'église, et vous-mêmes, après avoir égorgé vos frères, vous, en actions de grâces, recevoir l'indulgence et la communion ? Etes-vous les soldats du Pape, les valets des Jésuites ? ... Le Pape ! ah ! il fait aujourd'hui sans commune avec les tyrans ! Le Pape !... c'est ici le mystère du dix-neuvième siècle qui s'accomplit, n'en doutez pas, pour l'enseignement des nations et des successeurs. Il y a dix-huit siècles, le prince des prêtres jadis condamné à mort le Christ, le chef des révoltes du présent. Or, la papauté s'est toujours portée comme l'héritière du Pontificat d'Aaron : c'est à la papauté d'exposer le crime du fils d'Aaron. Romains ! l'arrêt porté, il faut que justice soit faite. — Est-il possible de se figurer tant de haine à la fois et de fureur contre un Pontife tel que l'É. X. le plus doux et le plus vénéré des hommes ! Et que dire de ces foreuses que le nom heni de l'auguste proselit de Galté jette à Paris dans de semblables accès d'une rage houreusement impuissante ! Que diront de cela nos jeunes socialistes Canadiens ! »

CHRONIQUE GENERALE

Les ultra-tories de Montréal viennent enfin de jeter les bases de leur ligne, qu'ils appellent « British American League. » Ils ont nommé pour leur président l'hon. George Moffat ! La ligne adresse un manifeste aux tories du Canada ; elle leur recommande de se former en société et d'élire des délégués pour une convention dont le lieu de réunion sera fixé plus tard. La ligne a en vue « les intérêts du Canada, et les intérêts et l'honneur de la grande nation à laquelle nous sommes unis » ! Elle ajoute : « Le plus ardent désir de tous les membres de la ligne a toujours été et est encore de maintenir inviolable les relations (avec l'Angleterre). Nous espérons sincèrement qu'on ne nous imposera jamais une mesure injuste ; aucune puissance ne peut être tellement maltraitée que les hommes bien pensants soient poussés à chercher une alliance avec une puissance étrangère ; et si, comme on le dit, il doit y avoir un temps où toutes les colonies doivent, d'après le cours des événements humains, jeter l'elles les liens qui les unissent à leur mère-patrie, et si ce temps doit arr-

ver dans la génération actuelle, nous prédisons que pour notre part, si nous ne nous trompons pas nous-mêmes, ce temps n'arrivera pas tant qu'il restera des mains anglaises pour arborer le drapeau de l'Angleterre sur le rocher de Québec, et des voix anglaises capables de crier: "Dieu sauve la reine!"

Comme nos journaux d'Europe vont encore être quelques jours avant de nous parvenir, nous nous hâtons de recueillir dans cette chronique les quelques items de nouvelles que nous trouvons dans nos échanges. L'Europa avait à son bord £90,000 en espèces pour New-York, et environ £10,000 aussi en espèces pour le Canada. Il rapporte que l'America a fait sa dernière traversée de Boston à Liverpool en 9 jours et demi!

Un feuilleton extraordinaire du Herald d'hier nous fournit encore quelques détails que nous nous hâtons de traduire. Les revenus des postes en Angleterre pour l'année 1848 dépassent de £19,000 ceux de l'année précédente. Un nommé Wardle a menacé d'assassiner la reine Victoria; on le dit insensé. Le prince Demidoff a envoyé une boîte pleine de vaisselle d'argent comme un don aux officiers du 79e régiment (Anglais). Il était arrivé en Angleterre de la glace expédiée du Hanovre; on pensait que l'Angleterre est un bon marché pour cette marchandise.

Un Correspondant écrit du Canada à la Tribune de New-York; "Le cri (contre l'indemnité) a été poussé par la partie la plus bigote et la plus intéressée du peuple, qui elle-même était excitée par un éditeur de journal. Or, cet éditeur a adopté cette tactique, parce qu'il a été privé d'un emploi de collecteur par le gouvernement actuel, et il a eu un grand écho parce que le parti, qui a poussé le cri, est fort dans les villes où sont imprimés les journaux. Ce cri est aussi vide qu'un tambour. Des menaces de la vengeance que les Anglo-Saxons (les Tories) réservent à tout le reste de la création, ont été faites à chaque pas du Bill; mais je ne doute pas que Lord Elgin ne donne à cet acte sa sanction aussi paisiblement que s'il s'agissait d'un acte pour incorporer une communauté de Religieuses, et que trois semaines après cela on n'en entendra plus parler."

C'est toujours avec un plaisir de plus en plus grand que nousregistrons les progrès de la tempérance parmi nous. Voilà pourquoi nous annonçons avec consolation que durant la dernière mission que M. Chiniquy vient de donner aux environs de Montréal, la tempérance a triomphé partout. Du 16 au 22-avril, M. Chiniquy a reçu 4,500

nouveaux agrégés, dont 950 à Ste. Geneviève, 600 à l'Île Bizare, 900 à Ste. Anne, 1,000 à la Pointe Claire, et 1,050 à Lachine.

Nous devons offrir d'une manière particulière nos remerciements aux Messieurs qui s'intéressent à la publication des Melanges Religieux, et qui montrent par leur zèle à augmenter notre liste d'abonnés combien ils comprennent l'utilité de soutenir parmi nous une feuille qui prend la défense de la Religion et de tous les bons principes; nous ne pouvons que les encourager à continuer; ils sont sûrs de réussir.

Nous croyons devoir attirer l'attention de qui de droit un petit pont qui joint les quais à la longue jetée, en arrière de l'Eglise de Bonsecours. Ce pont est en très-mauvais état; il y manque 2 à 3 planches; en sorte qu'il est très-facile pour les passants d'aller prendre un bain en plein fleuve. Ce qui n'est nullement désirable, quand on considère la rapidité du courant en cet endroit.

Samedi, 8. H. le juge Mondelet a ouvert en cette ville les sessions de quartiers, par un excellent discours sur la tempérance. Il paraît que le nombre des offenses, dont aura à s'occuper le cour, est très-grand.

La traduction française du Journal d'Agriculture vient d'être publiée et nous est parvenue; c'est la 11e édition d'avril. Nous ne pouvons mieux faire que de recommander aux cultivateurs et à toutes les personnes instruites d'encourager ce journal-là. Le prix d'abonnement n'est que de cinq chelins par année.

Ce matin, le Lady Elgin est parti pour Québec, et à deux après-midi le Montréal s'est aussi mis en route. Il se rend à Trois-Rivières, où il saura au juste si le chenal est libre jusqu'à Québec.

Les journaux de Québec annoncent que la débâcle a eu lieu à Québec.

Nous avions oublié d'annoncer l'élection de M. Galt comme M. P. P. pour le comté de Sherbrooke. Il a pris hier son siège au parlement.

Vendredi, au conseil législatif, le bill relatif aux Donnéans a subi sa troisième lecture.

M. le grand vicaire Viau est dangereusement malade à l'Hospice St. Joseph. Il a reçu avant hier soir les derniers secours de la religion.

Hier, Mgr. Gaulin était un peu mieux, sans pouvoir néanmoins se servir de ses membres paralysés. On espérait quelque amélioration, tout en entretenant des craintes qu'il ne puisse se rétablir parfaitement.

Il vient de se former à St. Jean, du Nouveau-Brunswick une Ligue pour favoriser l'introduction des chemins de fer sur un plan régulier; tout Brunswickien qui paie 30 sous, peut devenir membre de la Ligue. C'est-là un excellent système que nous aimerions à voir suivi en Canada, surtout par les habitants du District de Québec, dont le grand chemin de fer augmenterait l'importance d'une manière incalculable. S'il se tenait à cet effet une Assemblée dans la Cité de Québec, et si l'on y adoptait le même plan qu'au Nouveau-Brunswick, nous sommes certain, qu'avec quelque peu d'organisation, on verrait bientôt non seulement le District de Québec, mais tous les autres Districts du Bas-Canada joindre cette Ligue si patriotique et si nationale.

A propos du refus donné par la législature de N. Y. de permettre la construction d'un pont sur le lac Champlain, un journal de N. Y. (le Courier) dit: "Si le Nord de l'état de N. Y. ne peut rien obtenir de mieux de la part de la législature, le peuple fera aussi bien de se joindre aux Canadiens, ses voisins, pour former une nouvelle république!"

La livraison d'avril de "Brownson's Quarterly Review" vient de paraître et nous est parvenue; nos remerciements à son habile rédacteur. Cette publication paraît tous les trois mois. Elle est consacrée à la religion, la philosophie et la littérature en général. Chaque livraison contient au moins 136 pages No., et les 4 livraisons forment un beau volume de 544 pages. Le prix de l'abonnement n'est que de \$3 par année, payables d'avance; s'adresser à Benj. H. Greene, 124 Washington Street, Boston, Massachusetts. On s'abonne aussi à Montréal chez D. & J. Sadlier, rue Notre-Dame. Nous pouvons, sans crainte, recommander à tous les lecteurs catholiques cette excellente publication, qui a reçu l'approbation de tout le clergé catholique et de toute la presse des Etats-Unis; et nous les engageons à s'y abonner: car outre qu'en se faisant ils se procureront 544 belles pages sur les sujets les plus intéressants et les plus importants, ils encourageront encore la publication de ouvrages catholiques. La livraison que nous avons sous les yeux, contient les articles dont suivent les titres: Autorité et liberté, ou remarques sur le passé et ses legs à la société américaine; collège Girard, ou la volonté de Stephen Girard, sa biographie, etc.; la république des Etats-Unis; dissertation sur le T. R. Dubois, évêque de New-York; dissertation sur le T. R. Brat, évêque de Vincennes; l'Eglise et la réforme sociale; vies des compagnons de St. Philippe de Néri; vie du R. P. Claver; Mémoire du cardinal Oleschalehi; Traduction des canons et décrets du concile de Trente; la Vision de sir Launfal; Notices littéraires et critiques.

Les canaux du Michigan et de l'Illinois ont dû s'ouvrir le 15 du courant; ceux de l'état de New-York ne s'ouvrent, comme en 1847 et 1848, que le 1er de mai.

Les nouvelles du Mexique nous apprennent que le choléra fait de grands ravages à Rio Grande et à Matamoros. Il sévit aussi à Herville en Louisiane. Les journaux de New-York portent que l'état sanitaire de la ville y est très-satisfaisant; le choléra n'y règne pas.

Un ancien disciple d'Exeter, Oxford, T. A. Fronde, a fait paraître un livre intitulé "Memoria of faith" dans lequel il avoue ingénument qu'il lui est impossible de croire dans la bible; là-dessus grand brouhaha parmi les vénérables docteurs qui ont brûlé son livre. Ces docteurs se sont-ils appuyés sur la Tradition, pour vover ce livre aux flammes? Ce disciple n'était-il pas fondé à croire, que sans la tradition ecclésiastique, et la tradition qui descend des apôtres, la bible ne mériterait pas plus de considération qu'un autre livre?

DE TOUT UN PEU.

ACCIDENT.—Le Pilot nous annonce que la berge Clyde, chargée de blé et destinée pour Montréal, a frappé sur une

roche dans le rapide du Long-Sault, où elle est remplie d'eau. La cargaison est assurée.

MONS PROVINCIAUX.—Au 20 courant, il avait été émis pour \$302,997 de bons provinciaux, dont \$155,537 sont rentrés, et \$147,440 sont en circulation.

INCENDIE.—Le 20 du courant, les moulins de M. W. Gamble, à Toronto, ont été consumés par le feu à 2000 quarts de fleur qu'ils contenaient. On pense que c'est le fait d'un incendiaire. Les moulins étaient assurés pour \$1,750, et la fleur pour \$3,000. M. Gamble fait néanmoins de grandes pertes par cet incendie, qui ôte le travail à un grand nombre d'artisans.

ACCIDENT.—Une femme du nom de Josephite Rivard s'est noyée le 16 du courant, en traversant dans une raie sur la glace du canal de l'Île-du-Palais. La raie a percé la glace, (très-mauvaise en cette saison), et la malheureuse victime a passé dessous. Cependant, une personne qui était avec elle, a pu parvenir à la sortir de l'eau par les pieds, mais trop tard; quand on l'a portée à la maison, elle a expiré malgré tous les soins qu'on s'est efforcé de lui prodiguer.

NECROLOGIE.—Le collège de Montréal vient de faire une perte bien douloureuse; la mort lui a enlevé un des meilleurs élèves, qui au jamais été dans cet établissement. M. Francis Milton, de Buffalo, N. Y., que nous avons vu chaque année emporter tant de prix, est mort hier d'une fluxion de poitrine. Ce jeune homme donnait les plus grandes espérances; il réunissait à un degré éminent toutes les qualités qui font réussir et qui nous rendent aimables. Il était doué d'une grande pénétration d'esprit; il avait une solidité de jugement bien rare à son âge. Toutes les branches de l'éducation lui souriaient; il réussissait dans toutes. A l'âge de vingt ans, il terminait son cours pour embrasser la carrière de Barreau; il devait se présenter à la fin de son année de philosophie, pour se faire graduer dans une université des Etats-Unis. Les qualités du cœur ne le cédaient point à celles de l'esprit; il était bon, noble et généreux; sa piété était tendre et solide; c'est surtout au moment de sa mort qu'on a pu admirer sa belle âme. Persuadé qu'il ne relèverait point de cette maladie, qui l'a emporté si promptement, il n'était occupé que du ciel, et semblait n'avoir d'autres desirs que d'aller s'unir à sa mère, dans le sein de son Dieu. Tous les élèves, témoins de ces beaux sentiments, souhaitaient de faire une mort semblable à la sienne.

INDUSTRIE CANADIENNE.—Lundi dernier, a été lancée à Lanorée, une jolie goélette, la Marie-Joséphine, construite par M. Gabriel Beaugrand dit Champagne. On nous dit que c'est le onzième vaisseau que M. Champagne a eu le talent de mettre à flot, et que tous ont été finis avec un goût parfait. C'était un beau spectacle que cette goélette se lançant coquettement dans les ondes, voiles et drapeau déployés.—La Marie-Joséphine est d'une dimension suffisante, pour porter 6000 minots de grain. Écho des Campagnes.

FAMILLE REMARQUABLE.—Il existe à St. Jean Port-Joli une famille qui se compose de quatre frères nés d'un même mariage; l'aîné de-quel est âgé de 87 ans, le second a 85, le troisième 83, et le quatrième 81 ans et quatre mois; ce sont les nommés Laurent Caron, Julien Caron, Joseph-Marie Caron et Jean-Bte. Caron. Ces quatre anciens cultivateurs jouissent encore d'une bonne santé et de toutes leurs facultés comme à l'âge de quarante ans.

L'aîné est le père de 12 enfants, le second de 11, le troisième de 13, le quatrième de 10, ce qui fait 46 enfants, tous issus des mariages de ces derniers; ils ont 350 petits-fils et 215 arrière-petits-fils, formant une population de 621 enfants descendant d'eux.

MINE.—Le Pilot dit que l'on vient de découvrir une riche mine de cuivre dans le Comté d'Albans, Etats-Unis.

CHARITÉ.—La législature de l'Etat de New-York vient d'accorder un octroi de \$9,000 aux Sœurs de Charité de l'hôpital de Buffalo.

CHEMINS DE FER.—Le capital des compagnies des chemins de fer du Massachusetts est de \$50,264,100; le capital de jà payé est de \$33 millions de piastres. La longueur totale des chemins de fer y est de 1043 milles.

MITCHEL.—Il paraît certain que M. Mitchel va être transféré de la B. route au Cap de Bonne-Espérance, ou ira le rejoindre Madame Mitchel avec ses cinq jeunes enfants.

DÉPART.—Le navire géant, nommé "Constellation," a quitté New-York le 14 courant se rendant à Liverpool. Il avait à son bord une cargaison de 2,000 tonneaux et encore n'était-il chargé qu'en partie.

EXCOMMUNIÉ.—Le Gouverneur du Massachusetts vient de donner une commission de juge de Paix à un nommé Robert Morris, "homme de couleur." Que veut dire de cela les partisans de l'esclavage? Est-ce que par hasard ils ne vont pas mettre le gouverneur en accusation?

TEMPÉRANCE.—La ville de Madison, Iowa, vient de voter, à une élection Municipale, contre l'émission de licences d'aubergistes.

LE DU PRINCE EDOUARD.—Le recensement, qui vient d'être fait à l'Île du Prince Edouard, porte que la population de cette île est de 62,678 âmes: elle était de 47034 en 1841. De ces 62,678 personnes, 32,065 sont du genre masculin et 30,599 sont du genre féminin; 43,599 sont natis de l'Île, où il y a 330 sauvages, 41 sorciers muets et 99 insensés. De ces 62,678 pers-anes, 27,147 sont des catholiques-romains; c'est la congrégation la plus nombreuse. Il se trouve dans l'Île 12,845 chevaux, 49,310 bêtes à cornes, 92,785 moutons et 19,863 porcs. Enfin, l'Île contient 106 églises, 182 maisons d'écoles, 116 moulins à moulin, 27 moulins à cartes, 139 moulins à scies, 246 machines à battre et 13 brasseries. C'est la Gazette de Québec qui nous fournit ces détails.

CONVERSION.—Le 30 octobre 1848, une dame protestante, d'origine anglaise, a fait abjuration et embrassé la religion catholique romaine, devant S. G. v. gr. l'Archevêque d'Auch.

CARDINAUX.—Le Catholic Observer de Boston nous apprend la mort (que nous ne trouvons pas annoncée dans nos journaux d'Europe) de LL. EE. les cardinaux Orini et Mezzofanti. Le cardinal Mezzofanti (et surtout remarquable par le grand nombre de langues étrangères qu'il pouvait parler, lire et écrire.

TUNNEL.—L'assemblée annuelle des propriétaires du Tunnel sous la Tamise s'est tenue sous la présidence de M. B. Hawes. Il résulte du rapport fourni par les directeurs que le nombre des passants s'est élevé à 18,000, par semaine, représentant \$3,796 par an; la recette totale de 1848, en y comprenant le loyer des boutiques, etc., s'est élevée à \$5,594 et la dépense à \$4,951, soit un excédant de \$543 qui nous permet d'établir de dividendes.

RELIQUES SUPPOSÉES DE MARTYRS DANS SMITHFIELD.—Il y a quelques jours pendant qu'un creusait pour faire un cour. d'eau dans le marché de Smithfield, vis-à-vis l'église de St. Barthélemy le Grand, les ouvriers étant parvenus à trois pieds environ de la surface trouvèrent un tas de pierres brutes, noircies comme si ç'avait été par le feu, couvertes de cendres et d'os humains brisés et en partie consumés. On suppose que ces restes sont ceux de quelques martyrs qui ont été brûlés sur l'échafaud. On a transporté plusieurs de ces os comme des reliques.—(Il est bon d'avertir nos frères séparés que l'Eglise catholique n'admet pas aussi facilement au rang des reliques sacrées des os vains trouvés; il lui faut d'autres preuves que cela).

FAIT À AJOUTER AUX ANNALES D'INTEMPÉRANCE.—Le Tablet rapporte qu'un écolier du collège d'Oriel, Oxford, nommé John Key, âgé de dix-neuf ans, après avoir passé la veillée dans les appartements d'un autre écolier d'un même collège, s'y enivra de telle sorte qu'on fut obligé de le conduire à sa chambre, où il ne pouvait se rendre seul; mais il devint furieux, ensorte que les autres écoliers furent obligés de barricader sa porte avec un sofa; alors il ouvrit sa fenêtre et essaya de se rendre chez son compagnon le plus voisin; celui-ci lui entendit dire, qu'il allait passer sur les toits pour gagner les rues; après cela, il n'entendit plus rien; mais le lendemain matin, on trouva le corps de ce malheureux sur le pavé; il s'y était précipité d'une hauteur de quarante pieds; son poignet droit était fracturé, l'épaule gauche disloquée, et au côté de son visage avait l'apparence d'une masse informe de chair et de sang caillé remplis d'une quantité de sable et de gravais. "Avis aux directeurs des collèges d'Angleterre de ne point laisser introduire de boissons dans leurs pensionnats."

NOUVELLE ZÉLANDE.—Le 16, le 17, le 19, le 20 et le 23 Octobre, la ville de "Paré Nicholson", Nouvelle-Zélande, a éprouvé de violentes secousses de tremblements de terre; la ville est presque entièrement détruite, toutes les maisons étant à bas. Il n'y a eu que trois vies de perdus. Les mêmes secousses se sont fait sentir en plusieurs autres endroits du pays, où elles ont au-si causé des dommages.

Voir la dernière page.

NAISSANCES.

A Montréal, le 19, la dame de John Porteous, écr., a mis au monde un fils.

En cette ville, le 17 courant, la Dame de l'Hon. J. Bourret a mis au monde un fils.

En cette ville, le 20 courant, la Dame de M. Louis Beaudry a mis au monde un fils.

En cette ville, le 22, la Dame de M. L. J. Gauthier a mis au monde une fille.

A St. Ours, le 17 courant, la Dame de J. M. Lamothe, écr., a mis au monde une fille.

A Napierville, le 15 courant, la Dame de J. B. Lukin, écr., Notaire et Régistrateur du comté de Huntingdon, a mis au monde une fille.

A Ste. Geneviève, le 21 courant, la Dame de F. X. Barbeau, écr., a mis au monde une fille.

A Elmley Villa, Toronto, le 16, la Dame de l'Hon. Henry Sherwood a mis au monde une fille.

En cette ville, le 21, la dame de M. Andrews, imprimeur, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Charlesbourg, mercredi dernier, le 18 courant, par le révérend M. Jean Langevin, du séminaire de Québec, Charles F. Langevin, écuyer, a Demoiselle Eliza McLean fille unique de John McLean, écuyer.

DÉCÈS.

A Québec, le 16, à l'âge de 62 ans, sieur Gratien Cyr, ancien de Saint-Malo, France, ancien capitaine de long cours maître d'écrivain de l'Académie de cette ville.

A Elmley Villa, le 9, Albert Edward, le plus jeune fils de l'Hon. M. Sherwood, à 19 ans.

A Yamachiche, le 5, à 102 ans, Sieur Charles Cocheon dit Lamothe, ancien et respectable forgeron de l'endroit.

AVIS IMPORTANT!!!

A NOS ABONNÉS.

Afin de pouvoir mieux rencontrer les vues de nos abonnés et répondre mieux à leur désir, nous sommes décidé à n'exiger que la somme de dix chelins courant, par année, pour chaque nouvel abonnement de nos abonnés actuels; c'est à-dire qu'un de nos abonnés actuels qui souscrira à nous, deux, trois, six, dix copies de plus, n'aura à nous payer pour chacune d'elles que 10 chelins par an au lieu de vingt chelins. Nous espérons par ce moyen rencontrer les desirs de ceux qui nous encouragent, et leur faciliter les moyens de faire circuler d'avantage les Melanges Religieux, dont ils doivent sentir l'utilité aujourd'hui plus que jamais.

AVENDRE,

LA LYRE CANADIENNE,

NOUVEAU RECUEIL

De Chansons, Romances, Duos, &c.

GRAND IN-18—340 PAGES.

Chez tous les principaux Libraires de Montréal.—Prix — BROCHÉE, 3s—RELIÉE, 4s. 24 avril, 1849.

AVIS

On a besoin à Rigaud d'un Instituteur pour l'école modèle, d'une institutrice pour l'école des filles, et de 4 Instituteurs ou Institutrices pour d'autres arrondissements. Les Instituteurs admis à l'enseignement par le Bureau des Examinateurs seront préférés.

Adresser le feu de port à M. L. J. PH. GAREAU, S. I. RIGAUD.

MOIS DE MARIÉ.

LES Soussignés viennent de mettre sous vente une nouvelle et très-jolie édition de MOIS DE MARIÉ, peut-être, contenant les prières de la Messe, Vêpres du Dimanche et le Chemin de la croix. Prix 7s 6d. la douzaine.

E. R. FABRE & Cia. R. de St. Vincent No. 3, 17 avril 1849.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, JEUDI, 12 AVRIL, 1849.—L'hon. M. La Terrière présente le rapport du comité spécial sur l'apétition d'Antoine Talbot, de la paroisse de Berthier; et le rapport est renvoyé au comité pour jeudi prochain, et ordre est donné de l'imprimer. Le bill grossoyé pour indemniser les membres de l'assemblée législative pour les dépenses qu'ils font pour assister aux sessions de la législature est lu pour la troisième fois et passé. Sur motion de M. Cartier, le bill pour incorporer "l'association de St. Jean Baptiste de Montréal," est renvoyé au comité pour lundi prochain. Le bill de la compagnie du pont de St. Anselme est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité. Le bill pour régler la construction des télégraphes électro-magnétiques en cette province est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité. Le bill des clercs paroissiaux ou cathéchistes de St. Viateur (du conseil) est considéré en comité et amendé, et ordre est donné que les amendements soient grossoyés. Le bill pour incorporer les sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la Maternité de Montréal, est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill pour incorporer la communauté des Sœurs de Ste. Croix, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation, est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill pour incorporer "la communauté des sœurs de la Charité de Bytown," et le bill pour incorporer le collège de Bytown, sont lus pour la seconde fois et renvoyés au comité. Le bill pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal, est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill (du conseil) pour autoriser les religieux Ursulines de Québec à posséder d'autres immeubles, est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné que les amendements soient grossoyés. Le bill de la compagnie de transport de Québec est considéré deux fois dans le comité, amendé, et ordre est donné de le grossoyer.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, VENDREDI, 13 AVRIL, 1849.—Les bills grossoyés suivants (du conseil) pour incorporer les "clercs paroissiaux ou cathéchistes de Saint-Viateur," dans le village d'Industrie, et pour autoriser les religieux Ursulines de Québec à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain moment, sont lus pour la troisième fois et amendés, et passés. Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés: Le bill pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation; Le bill pour incorporer les sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la Maternité de Montréal; Le bill pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal. Sur motion de M. DeWitt, le temps pour recevoir les rapports du comité sur les bills privés est prolongé jusqu'à la fin du présent mois. Le bill pour incorporer la chambre de lecture des marchands de Montréal est grossoyé. Un message est reçu du conseil, adoptant les bills suivants, sans amendement: Le bill pour détacher les établissements de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat, de la municipalité de Gaspé, et pour les ériger en municipalité séparée; Le bill pour amender l'acte passé en la huitième année du règne de sa majesté, intitulé, "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, dans les seigneuries et fiefs dit le Bas-Canada, en celle de franc alleu roturier."

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, LUNDI, 16 AVRIL, 1849.—Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés: Le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "la compagnie de transport de Québec"; Le bill pour incorporer l'association de la chambre de lecture et de la bourse de marchands de Montréal.—La pétition suivante est reçue et lue. Du Très Rév. Lord Evêque de Toronto, exposant certaines objections contre le bill pour amender la charte de l'Université établie à Toronto; et protestant contre les dispositions du dit bill. M. Blake introduit un bill pour faciliter les arrangements entre les commerçants et leurs créanciers, et pour établir des dispositions quant à la distribution des biens et effets des banqueroutiers, —seront lus, lundi prochain. L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif aux assemblées pour l'élection de marguilliers, est déchargé. Le bill pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture est lu pour la seconde fois et envoyé au comité. Un message est reçu du conseil, adoptant les amendements faits par cette chambre au bill pour autoriser la communauté des religieux de l'hôpital-général de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain moment. Et aussi, adoptant les bills suivants, avec amendements: Bill pour faciliter les actions contre les personnes associées pour des fins de commerce, et contre des sociétés et compagnies non incorporées; Bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et générale de la province. Le bill pour annexer une certaine partie du township d'Upton au comté de St. Hyacinthe, est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et amendé en comité; pour être rapporté demain. Le bill pour incorporer une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre Montréal et Missisquoi, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité. Le bill pour abolir les oppositions aux mariages basés sur des promesses de mariage est lu pour la seconde fois, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill pour annuler l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds et des hypothèques qui pèsent sur ceux-ci est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer. Le bill amendant l'acte des locataires est lu pour la seconde fois et amendé en comité; pour être rapporté demain. Le bill pour diviser le comté de Riousski en deux districts pour l'enregistrement des titres, est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer. Le bill amendant l'acte de la banque de la cité est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

ETABLISSEMENT DE RELIURE
Côté des Rues Notre-Dame et St. Vincent.
Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son
ATELIER DE RELIURE:
à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.
M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc., etc., etc.

LE REPERTOIRE NATIONAL
DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleurs piéces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis ont engagé à passer avec nous de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous reproduisons.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation. Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à recueillir, entre autres, des écrits de MM. Thon A. N. Morin, Ph. B. P. Tache, Ph. J. J. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, G. L. Lévesque, Ch. Lévesque, A. Lajoye, J. Lenoir, J. Douce et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment. Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous sommes à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, par s'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, et du service de passage au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parts par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Gabre et Cie, Mc Coy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de L'Écho des Compagnies, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Anon—J. G. Barthe—Isidore Bedard—J. Bibeaud—George de Bourneville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dlle Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Caucou—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. de Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnet—A. J. Gingras—P. Hout—N. D. J. Jauvois—Jean Jacques Lartigue—Pierre à violette—Leblanc de Marcomay—J. Lenoir—Eugène L'Éveillé—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermont—Amédée Patte—Pierre Petit—Clay—J. Phelan—O. Pelletier—Ls. Plu mondon—Léon Poté—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jo S. Raymond—A. S. Soular—H. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveland et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.
Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de l'ouvrage intitulé "Manuel de tempérance," a l'honneur de publier et de généraliser qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la tempérance, l'abbé Châtaignier, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jeu.

LES MELANGES RELIGIEUX

ET
LA PROCHAINE SESSION.

DURANT la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.
Bureau des Melanges Religieux
Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre,
AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE
VILLE.
LE CALENDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit:
Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;
Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;
Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;
La liste et les termes des cours de justice;
Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;
Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;
Le commencement des saisons;
La date des quatre-temps
Le compte ecclésiastique;
Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude.
La liste des principaux membres du Gouvernement;
La liste des membres de la législature provinciale;
La liste des membres du Conseil législatif;
La liste des Examineurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc.
Le CALENDRIER se vend à TRÈS-BON PRIX, EN DETAIL; on fait même une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en ROBES.
Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGHOPOLIS,
KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de plus de deux années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGELO M. DONELLI, V. O., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.
Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, un des plus belles institutions de ce genre; au sud par son site et son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pas de longueur) et l'étendue de son terrain.
La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cantre et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.
Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions de ce genre; la théologie, la philosophie, les auteurs et assignés, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.
L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juin.
Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière est de 25 années, est de 25 dollars par année payable d'avance.
Les externes payent 25 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veulent encurir des risques, sont de 21.
On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.
En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions sont prodigués par les sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.
On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement l'avis des professeurs, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.
Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.
Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.
On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.
Un examen privé sera fait de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.
Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publiés de la maison.
La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.
On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant; et à lui rendre agréable le séjour de la maison.
La bonne conduite et l'obéissance seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avertissements, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.
S'adresser au Rév. ANGELO M. DONELLI, au Collège de Kingston
Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE
DE
J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT,
Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de prières et tout à des prix très-réduits.
Montréal, 21 octobre 1847.
Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.
J. B. ROLLAND.
Montréal, 5 novembre 1847.

DEUXIEME EDITION
DU
COURT TRAITÉ
SUR
L'ART EPISTOLAIRE,
A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, d'formules de lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Écriteau de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'imprêts à 5 par 100, etc., etc.
Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'examen pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.
A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, no St. Vincent, No. 24.
Montréal, 7 mars 1849.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition sont très-faciles.—S'adresser à
J. B. THOMAS.
Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandrenil, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et d'chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauverture et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Outawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.
Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées, et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les propriétaires, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs.
3.—fois-

DR. GENARD, coin des Rues St. Hélène et des Récollets.
Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1r.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU No. 15, Rue St. Vincent, près le coin de la Rue de Montréal, 22 sept. 1848

P. GAENOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché.
Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.
Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Côté des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.
Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par voie de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 0
Chaque insertion subséquente, 0 0 13
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent traiter les affaires, pour des annonces fréquentes, etc., on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires,
Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V.
St. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Paul.
JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.